

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

VOIRIE. Programme de  
travaux 1979.

79077

DATE DE CONVOCATION

25 juin 1979

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 1979

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	19
Nombre de votants	24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf  
le vingt neuf juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, BUJARD,  
DUFOUR, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN,  
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. N. PAPEAU par M. GUICHAOUA, Melle FOUCHE par M.  
BOUCHET, M. COLLE par M. BOUTET, M. TETARD par M. LIS, Me TAP  
par M. CABAL.

Absents : MM. VIAUD, POUGET, MONTRON

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'importance du programme de travaux d'aménagement de voirie  
à exécuter dans plusieurs secteurs de la Ville nécessite l'ouver-  
ture d'un appel d'offres dans le cadre des crédits inscrits au  
Budget Primitif pour l'exercice 1979.

L'opération, répartie en cinq lots, est estimée prévision-  
nellement à 1.850.000 Francs.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se  
prononcer favorablement sur l'opportunité du programme et d'au-  
toriser M. le Maire à procéder à la dévolution des travaux pour  
voie d'appel d'offres ouvert.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les articles 295 et 296 du Code des Marchés Publics

Vu le dossier présenté par M. le Directeur des Services  
Techniques Municipaux,

Vu l'avis favorable de la Commission "Urbanisme et Construc-  
tion - Equipement et Environnement, Travaux", réunie le 20 Juin  
1979,

Considérant l'intérêt que présente cette opération

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert,
- de solliciter de l'autorité de tutelle l'approbation du dossier tel que présenté et l'autorisation de réduire les délais de réception des offres à 21 jours, conformément aux dispositions de l'article 296, 3e alinéa du Code des Marchés Publics.
- d'imputer la dépense correspondante estimée à 1.850.000 francs sur les crédits inscrits au Chapitre 901.10, article 233.0 du Budget Primitif pour l'exercice 1979.

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre **MM.** les Membres présents,



Pour le Maire  
l'Adjoint délégué,

A. LACHAUD.